
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du cinq décembre deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M.M. Didier CODORNIU, Ange MANDELLI, Gilbert PLA.

N°B-114/2005

OBJET : ETUDE POUR LA REORGANISATION DU SERVICE DES TAN A
L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE
SUBVENTION

Monsieur le Rapporteur expose :

L'actuel contrat pour l'exploitation des TAN conclu avec la société Narbonnaise de Transports Urbains arrive à échéance le 31 août 2008.

A cette même date, la C.A.N. reprendra la compétence Transports Interurbains Scolaires qu'elle avait provisoirement retransférée au Conseil Général de l'Aude lors de sa création début 2003.

Le réseau du Conseil Général comprend un réseau très complexe de lignes régulières et de lignes spécialisées.

Le nouveau réseau qui sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2008 devra faire la synthèse de l'ensemble des lignes actuellement en place tant au niveau de la C.A.N. que du Conseil Général afin d'apporter un service de la meilleure qualité possible et permettre à la C.A.N. d'atteindre l'ambitieux objectif qu'elle s'était fixée de doubler la fréquentation des transports en commun, non plus en 10 ans mais en 6 ans.

Compte tenu de l'importance et de la complexité de ce dossier, il est nécessaire de faire réaliser par un bureau d'études spécialisé une étude de réorganisation du service des TAN à l'échelle du territoire communautaire.

Pour être opérationnel le 1^{er} septembre 2008 tout en laissant 6 mois au nouvel exploitant pour mettre en place le nouveau réseau, il convient de lancer la procédure de délégation de service public dès le mois d'avril 2007.

Pour laisser une période de 4 mois aux Services Techniques de la C.A.N. pour préparer le dossier de délégation du service public des TAN, il est nécessaire que les résultats de l'étude soient connus dès le mois de décembre 2006.

Cette étude d'une durée de 6 mois devant à la fois porter sur la période estivale et sur la période scolaire devra donc être lancée dès le mois de mai 2006.

Le coût d'une telle étude peut être estimé à 75.000 € TTC.

Il convient pour financer cette opération de solliciter l'ADEME pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter l'ADEME,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.